

ABONNEMENT.

| SAUMUR : | |
|----------------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 9 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|--------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . . | 30 c. |
| Réclames | 30 |
| Faits divers | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Juin 1878.

Chronique générale.

Pendant que la souffrance est grande dans les départements, on ne parle à Paris que de réjouissances ; Paris s'amuse et a mission d'amuser aux frais du budget de l'Etat, c'est-à-dire aux frais des contribuables de tout le pays. Cela s'appelle une fête nationale. Il ne s'agit pas de célébrer une victoire, une conquête, un grand et glorieux souvenir de la France, mais de procurer du plaisir aux étrangers venus à Paris pour visiter l'Exposition. En les fêtant, nous nous fêtons nous-mêmes ; nous éprouvons un irrésistible besoin de nous réjouir. A l'ouverture de l'Exposition, il a fallu se munir de drapeaux, de lampions et de verres de couleur ; maintenant, à l'occasion de l'Exposition, il faut de nouveau paviser et illuminer : ce sera la fête nationale par excellence. Le curieux de l'affaire, c'est que l'on ne s'amuse aux frais du budget qu'à Paris ; passé la barrière, ceux qui voudraient participer à la fête nationale seraient obligés de s'imposer des sacrifices. Les départements payent pour Paris, et s'ils ont (chose douteuse) la fantaisie de se mettre en liesse, ils ouvriront leur bourse par un élan tout particulier. Voilà donc où nous en sommes : des fêtes nationales qui ne sont que pour Paris, et le fleuve d'or du budget coulant pour d'autres que pour ceux qui alimentent ses flots. La République prend le bien de tous au profit de quelques-uns : c'est une vieille habitude.

Le *Moniteur universel* nous fournit les renseignements suivants sur les délibérations des ministres dans le conseil de cabinet de samedi :

« Après la communication faite par M. Dufaure de dépêches reçues de notre ministre des affaires étrangères à Berlin, les ministres ont agité la question de savoir s'il n'était pas utile de soumettre à la signature du chef de l'Etat un certain nombre de grâces à accorder à d'anciens condamnés de la Commune.

» Dans sa dernière séance, la commission des grâces avait examiné une certaine quantité de dossiers de condamnés pour faits se rattachant à l'insurrection de 1871. Elle avait émis l'avis d'accorder des grâces, commutations ou réductions de peines en faveur d'une cinquantaine de détenus.

» Nous croyons savoir que le conseil des ministres a ratifié l'avis de la commission des grâces et que le Maréchal ne s'y est pas opposé. Le *Journal officiel* contiendra donc, à l'occasion de la fête du 30 juin, un certain nombre de grâces ou réductions de peine. Garcin, entre autres, verrait sa condamnation à la peine de mort commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

» A la fin du conseil, M. Dufaure a prévenu ses collègues qu'ils recevraient, dans la séance de mardi prochain, communication de la circulaire que l'honorable garde des sceaux se propose d'envoyer à la gendarmerie.

» Ajoutons enfin que M. Dufaure prépare un mouvement assez important dans la magistrature, dont il a dit quelques mots au conseil. Ce mouvement porterait principalement sur les conseillers des différentes cours.

La seconde sous-commission du budget s'est réunie samedi au Palais-Bourbon, pour entendre lecture du rapport de M. Antonin Proust sur le budget des beaux-arts.

Le rapport conclut à la formation d'un ministère spécial des beaux-arts. On sait que la direction des beaux-arts forme simplement aujourd'hui une section du ministère de l'instruction publique. M. Gambetta et un grand nombre de membres de la commission du budget sont partisans de la trans-

formation ; et après le départ de M. de Chennevières, il a été un instant question de soumettre immédiatement aux Chambres le projet de loi relatif à la création du nouveau ministère. Les vacances parlementaires qui arrivèrent ont seules fait retarder le projet.

La question qui se pose et est examinée en ce moment par la commission est celle de savoir s'il ne serait pas préférable de créer un nouveau sous-secrétaire d'Etat qui aurait uniquement dans ses attributions les beaux-arts, au lieu d'en former un ministère. Ce serait, paraît-il, l'avis de M. Bardeux.

La commission du budget s'est réunie immédiatement après pour statuer définitivement sur cette question. Si les conclusions du rapport sont adoptées, elle se bornera à inscrire au budget, par voie d'amendement, un crédit pour le traitement du nouveau ministre ou sous-secrétaire d'Etat.

Indépendamment de cette question accessoire, la commission du budget s'est principalement occupée du budget des cultes et du budget de la guerre. En matière de budget, c'est toujours dans la *Republique française* qu'il faut aller puiser les indications les plus précises. Voici comment ce journal, organe de M. Gambetta, résume cette séance :

« Le budget des cultes, dont l'examen avait été commencé dans la séance précédente, a été d'abord achevé. L'attention de la commission a été surtout appelée sur les sommes consacrées à la réparation et à la construction des édifices diocésains. Le budget sera soumis aux Chambres dans les mêmes conditions où il a été voté l'année dernière.

» Le reste de la séance a été occupé à entendre le rapport provisoire de M. Langlois sur le budget de la guerre. La commission a été appelée à donner son avis sur les bases nouvelles que proposait le ministre de la guerre sur la ration du cheval de troupe, et sur le chiffre de provision des fourrages.

» Il n'a point paru, sur ces deux points, que l'exposé des motifs donnât des justifi-

cations suffisantes pour modifier les bases sur lesquelles, jusqu'à ce jour, les budgets ont été calculés. Il y a donc eu sur ce point des réductions assez importantes décidées ; il y en a eu aussi à propos de la réfection des cartouches, et sur le chapitre de l'habillement en raison des remises consenties pour la continuation des anciens traités. En somme, tout en tenant compte de quelques augmentations qui ont paru nécessaires, la commission a adopté les propositions de M. Langlois, qui concluent à une réduction d'environ 4 millions sur les chiffres du ministre de la guerre.

C'est à partir du 30 juin, à minuit, que l'administration des chemins de fer de l'Etat (M. Lesguiller, directeur) commencera l'exploitation des lignes des différents réseaux rachetées conformément aux dispositions de la loi du 18 mai et du décret du 25 mai 1878.

Le siège de la nouvelle administration reste provisoirement fixé, 42, rue de Châteaudun, dans le local occupé par la Compagnie des Charentes.

M. le général Borel, ministre de la guerre, avait adressé, dès le 20 au soir, au général gouverneur de Paris, la lettre de félicitations que nous avons publiée hier.

Cet ordre du jour a remis en lumière celui que le maréchal de Mac-Mahon avait adressé l'année dernière, à pareille époque, à l'armée et qui se terminait par cette phrase si souvent commentée depuis : « Vous m'aidez j'en suis certain à maintenir le respect de l'autorité et des lois, dans l'exercice de la mission qui m'a été confiée et que je remplirai jusqu'au bout. »

En comparant les deux revues et les deux époques, il semble que la solennité militaire de cette année valait bien un ordre du jour émané du chef de l'Etat, et il faut voir dans ce silence du Maréchal en cette circonstance un amoindrissement du pouvoir exécutif.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Saumur il y a cinquante ans.

LA DUCHESSE DE BERRY

A SAUMUR.

Premier Carrousel de l'École de cavalerie.

(20 et 21 juin 1828.)

(Suite.)

M. le Président du Tribunal civil s'est exprimé en ces termes :

« MADAME,

« Cette riche contrée, que Votre Altesse Royale vient embellir de sa présence, et qui offre à vos yeux le tableau de l'abondance et de la prospérité, est l'heureux résultat de la paix que nous devons à cette Race auguste, qui n'est étrangère à rien de ce qu'il y a de grand et de beau pour la France.

» Vous venez d'entendre les acclamations des peuples qui se pressent sur vos pas ; permettez,

Madame, à leurs Magistrats de vous offrir l'hommage de leurs vœux et l'assurance d'un dévouement sans bornes, inspiré par la reconnaissance.

» Votre présence en ces lieux, Madame, nous rappelle un souvenir touchant ; nous avons le bonheur de posséder au milieu de nous l'auguste Fille du Roi de Naples et de Sicile ; nos Ducs d'Anjou ont régné sur ces mêmes peuples : l'un de ces Princes affectionnait nos plus belles contrées. Depuis quatre siècles, le peuple répète avec vénération le nom du bon Roi René et de la Reine de Sicile ; nos aïeux nous ont transmis le souvenir de leurs vertus, comme nous rappellerons à nos descendants celles de Votre Altesse Royale ; nous leur rappellerons surtout le jour mémorable où nous avons eu l'honneur de recevoir au milieu de nous la Mère du jeune Prince qui doit régner sur eux.

MADAME a répondu qu'elle recevait avec plaisir l'hommage et les vœux des membres du Tribunal.

M. le Président du Tribunal de Commerce a porté la parole ainsi qu'il suit :

« MADAME,

» Les transports de joie qui retentissent de toutes parts dans cette enceinte comme au sein de la cité, le bonheur que vous voyez empreint sur toutes les physionomies, peuvent seuls rendre à

Votre Altesse Royale l'expression fidèle des sentiments d'amour dont nous sommes unanimement pénétrés pour elle.

» Le Commerce et l'Agriculture, auxquels Votre Altesse se plaît à donner, dans toutes les occasions, des marques si éclatantes de son auguste protection, sont particulièrement heureux de pouvoir, en ce jour, déposer à ses pieds le tribut de leur dévouement et de leur vive reconnaissance.

» Ils osent se flatter, Madame, que vous accueillerez avec faveur leurs accents, et que Votre Altesse Sérénissime ne dédaignera pas de reporter leurs acclamations et leurs vœux à Sa Majesté et à ce jeune Prince, noble héritier de ce beau nom de Henri, synonyme en France de bonté, générosité, amour du peuple, respect des lois, et qu'un Français n'entend jamais prononcer sans tressaillement de cœur.

» Qu'une dynastie si chère, et dont notre belle province d'Anjou se glorifie d'être le berceau, règne à toujours sur nous pour perpétuer la gloire et la prospérité de ce doux pays de France !

Son Altesse Royale a dit qu'elle agréait les sentiments du Tribunal de Commerce, et qu'elle reporterait ses vœux au Roi.

M. le Maire, à la tête du Conseil Municipal, s'est rendu, en ces mots, l'organe des habitants de la ville de Saumur :

« MADAME,

» Nos Princes aiment à connaître les besoins des peuples placés sous l'égide du Roi qui, dans sa sollicitude, confie aujourd'hui ce soin aux vertus angéliques et aux grâces.

» Vous nous trouvez pleins d'amour pour Sa Majesté, de reconnaissance pour vous, Madame, et d'espérance pour nos enfants, puisqu'ils seront gouvernés par un Bourbon qui, à l'exemple de ses aïeux, alliera à la bravoure française la justice, la fermeté et la bonté, sources du bonheur dont nous jouissons nous-mêmes.

» Veuillez, MADAME, en assurant le Roi de notre dévouement, lui dire que nous sommes heureux par lui, par son auguste famille, et confiants dans l'avenir.

» Tels sont les sentiments du Conseil Municipal et des habitants de la ville de Saumur, dont j'ai l'honneur d'être l'organe.

Son Altesse Royale a répondu :

« Je vous remercie de la confiance que vous mettez en mon fils, et je ferai part au Roi du dévouement des habitants de votre ville. »

M. le Curé de Saint-Pierre et M. le Doyen des Juges de paix ont également eu l'honneur de complimenter la Princesse, mais nous n'avons pu recueillir leurs discours.

(A suivre.)

réduit à s'effacer devant les prérogatives parlementaires.

Il paraît à peu près certain que la durée de l'Exposition universelle sera prolongée le plus longtemps possible.

Le parti radical veut à tout prix répandre dans l'armée ses coupables excitations. On signale des efforts faits par des agents de ce parti, qui ont voulu s'introduire dans des casernes et d'autres établissements militaires, afin d'y distribuer de ces journaux où le mépris de la discipline est quotidiennement enseigné.

Les ordres donnés par l'autorité militaire pour empêcher cette détestable propagande ont eu pour résultat de faire mettre à la salle de police un brigadier qui avait été trouvé porteur de la *Petite République française*. Ce journal signale ce fait en s'en plaignant. On ne peut que louer la vigilance des chefs de corps qui tâchent de préserver l'armée de la contagion des doctrines révolutionnaires.

Une tentative d'évasion en masse a eu lieu dans une des prisons de Marseille, dont la garde avait été confiée aux gardiens de la paix, par suites des exercices préparatoires auxquels les troupes se livrent à l'approche des grandes manœuvres. Heureusement que les gardiens s'en sont aperçus à temps, et ont pu s'y opposer.

Il est question d'un projet de réforme à la législation relative à la déclaration d'absence. On aurait reconnu que, par la faute de la loi, plus de cent femmes de marins français, dont les maris ont disparu, se trouvent placées dans cette alternative de passer le reste de leurs jours dans le célibat imposé, ou de se réfugier, quoique honnêtes, dans des liens illicites.

M. Bardoux a un tel désir de plaire aux radicaux que, pour gagner leurs bonnes grâces, il se livre à des espiègleries peu dignes d'un ministre de l'instruction publique et des cultes. Jusqu'ici les instituteurs et institutrices congréganistes avaient signé, sans qu'il en résultât le moindre abus, les pièces de comptabilité de leur nom de religion. Quel grave sujet de scandale pour la libre-pensée ! Vite, il faut le faire disparaître ; c'est ce qui va avoir lieu. Le *Bien public*, l'organe officiel du centenaire et de M. Menier, annonce que désormais, d'après les ordres du grand maître de l'Université, « ce nom de fantaisie » sera remplacé par le nom de famille de chaque instituteur.

Voilà certes une réforme capable de caractériser une époque et d'immortaliser celui qui l'a conçue et mise à exécution !

On lit dans l'Assemblée nationale :

« La plus amère critique qu'on puisse faire de la Révolution et des révolutionnaires, c'est de rappeler leur histoire.

» En évoquant, à propos de la date du 20 juin, le souvenir du fameux Serment du Jeu de Paume, si riche en promesses et si gros de tempêtes, nous avons cité les noms des trois principaux acteurs de ce grand drame politique qui fut l'innocente préface de la plus coupable Révolution : c'étaient Jean-Sylvain Bailly, président ; Isaac-René Guy Le Chapelier, et Guy-Jean-Baptiste Farget, tous trois remarquables par la notoriété de leurs talents et l'honorabilité de leur caractère, tous trois pleins d'aspirations généreuses, mais assez imprévoyants pour ne pas voir qu'en rompant les dignes de la vieille monarchie française, ils livraient la France au torrent révolutionnaire qui n'épargnerait même pas leurs personnes ; car si Farget a pu échapper à la hache démagogique, Bailly et Le Chapelier payèrent de leur vie leur attachement aux *immortels principes*.

» On sait qu'arrêté à Melun, chez son ami le savant Laplace, sur un ordre du Comité de Salut public, Bailly fut transféré à Paris et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. En marchant au supplice, au milieu des imprécations de cette foule

dont il était l'idole deux ans auparavant, on le vit frissonner et presque défaillir : « Tu trembles, Bailly ! » lui dit un de ces cannibales. « Mon ami, c'est de froid », répondit avec douceur cette illustre victime d'une révolution qu'elle avait tant contribué à faire.

» Le même sort atteignait Le Chapelier, qui fut exécuté le 22 avril 1794 avec ses deux collègues Thourret et d'Eprémèsnil, qui, eux aussi, avaient partagé ses illusions sur les bienfaits de la révolution et l'avènement des couches sociales.

» On ne saurait trop remettre ce passé sous les yeux des contemporains pour leur apprendre que les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets, et que derrière les Bailly, les Target, les Le Chapelier, les Thourret, les Duval d'Eprémèsnil, il y aura toujours des Marat, des Robespierre, des Danton, des Carrier ; que derrière les constitutionnels il y aura toujours des conventionnels, derrière les opportunistes des intransigeants, bientôt suivis de la sanglante cohue des septembriseurs.

» C'est cette perspective qui ne permettra jamais aux vrais libéraux, à ceux qui, comme nous, veulent le progrès sans désordre, de se rallier à la République, qui commencera toujours par 89 pour aboutir à 93 ! Téméraires et aveugles sont ceux qui ne le comprennent pas !

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche à Versailles. Sur tout son parcours, les maisons étaient tendues de draps blancs semés de bouquets. Les jeunes filles portaient 300 bannières en chantant des cantiques. On remarquait beaucoup, dans la foule, une vingtaine de marins appartenant à l'école d'Arcachon. La musique de l'artillerie faisait entendre des airs religieux.

Contrairement à ce qui a été dit relativement au refus de concours des musiques militaires pour les processions, à l'occasion de la Fête-Dieu, le ministre de la guerre n'a pas voulu qu'il fût dérogé aux habitudes des années précédentes, et a donné l'ordre, dès vendredi soir, de mettre à la disposition des paroisses de Paris, qui en auraient fait la demande, les musiques des régiments de la garnison de Paris.

Etranger.

ALLEMAGNE. — La santé de l'empereur d'Allemagne continue d'être une des préoccupations graves et sombres du moment. Les bulletins des chirurgiens de S. M. semblent être rédigés en vue de préparer l'opinion publique à tout événement, même fatal, et écartent en tout cas, d'une façon à peu près absolue, l'hypothèse favorable d'un rétablissement rapide.

Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, d'être un adepte en l'art de guérir pour comprendre que l'abstention complète des chirurgiens, en ce qui regarde l'extraction des projectiles — tout au moins du plus gros projectile, — dont la double décharge du fusil de Nobile a criblé la personne de l'empereur Guillaume, témoigne d'un état général d'affaiblissement du blessé. La présence d'une chevrotine dans l'avant-bras le tient sous la menace constante d'une hémorragie, et l'on n'ose même pas extraire cette chevrotine ! On juge le cas encore inopérable au bout de dix-huit jours.

C'est là un grave indice, il n'y a pas à se le dissimuler.

— On écrit de Berlin à la date du 24 juin :

« L'état de l'empereur n'empire pas, mais la guérison de ses blessures au bras droit ne fait pas de progrès sensibles. Les médecins pensent que l'action des eaux sulfureuses activerait la guérison de l'auguste blessé, aussi se montrent-ils impatients de voir ses forces revenir, afin qu'il puisse supporter les fatigues d'un voyage. »

BELGIQUE. — Le *Moniteur* belge vient de publier un décret convoquant les collèges électoraux de Liège, de Tournai, de Gand, de Bruxelles et de Mons pour le mardi 16 juillet, pour élire des députés en remplacement de MM. Frère-Orban, Bara, Rolin-Ja-

quemyns, Van Humbeck et Saintelette, et un sénateur, en remplacement de M. Graux, nommés ministres.

ESPAGNE. — Dona Mercédès, femme de don Alphonse, est depuis quelque temps assez souffrante. On annonce même que le duc et la duchesse de Montpensier se rendent en Espagne auprès de leur fille.

Les *Tablettes d'un Spectateur* annoncent même qu'elle est à toute extrémité.

LE CONGRÈS.

Les journaux de Berlin déclarent qu'il leur est impossible de rien savoir de ce qui se passe au Congrès. La *Gazette nationale* émet, à la date du 20, l'opinion que les membres du Congrès ne font aucune communication parce qu'ils ne savent eux-mêmes rien de positif jusqu'à présent.

D'après une dépêche de Berlin, il serait question au Congrès de faire occuper la Bulgarie par un corps de troupes internationales ou appartenant aux petits Etats limitrophes.

Aucun dissentiment grave ne s'est produit au sein du Congrès, mais les négociations particulières n'ont pu encore amener une entente complète, notamment au sujet de la délimitation et de l'organisation de la nouvelle Bulgarie, qui, pour le moment, soulève de grandes difficultés. Les représentants de la Porte disputent le terrain pied à pied, et se montrent de plus en plus résolus à repousser le projet d'annexion des provinces méridionales à la Grèce. Un agent russe est parti pour Saint-Petersbourg, chargé, dit-on, d'une mission spéciale. On regarde comme probable l'annexion à l'Autriche de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Berlin, 24 juin, 4 h. 40, soir.

Une grande inquiétude visible règne dans les sphères officielles sur la marche du Congrès.

On affirme que la séance de samedi a été si orageuse que lord Beaconsfield et le prince Gortschakoff auraient même voulu quitter la salle.

Quoi qu'il en soit, voilà ce qu'exige l'Angleterre sur la question de la Bulgarie :

1° La frontière de la Bulgarie réduite aux Balkans ;

2° Les points fortifiés des Balkans placés sous la garde des Turcs ;

3° Faculté laissée aux Turcs de fortifier comme ils l'entendent la ligne des Balkans ;

4° Varna et Sofia annexées à la Bulgarie ;

5° En Roumélie, les milices nationales, composées de chrétiens ou de musulmans, selon la population du district.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Samedi soir, MM. Vincelot et Pagneul, attachés au service des ponts et chaussées, draguant du sable, avaient chargé leur bateau outre mesure. Au moment de se mettre en mouvement pour regagner terre, au pied de la levée de Limoges, le bateau sombra dans 2 mètres 50 d'eau. Bien que Pagneul sût nager, il était en grand danger ainsi que son camarade, et tous deux auraient pu trouver la mort en cette circonstance. Heureusement que M. Vassou, que nous avons déjà eu occasion de citer, témoin de leur situation critique, s'est porté à leur secours et a été assez heureux pour les ramener sains et saufs à terre.

Le bateau chargé de sable est resté submergé à l'endroit où il a disparu.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Par décret du Président de la République, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, la municipalité de Doué a été composée ainsi qu'il suit :

Maire : M. Guionis-Joubert (Camille). — Adjoint : MM. Lemardelay-Guyon (Jean-Baptiste), Mangonneau (Henri).

LA FÊTE-DIEU A ANGERS.

Sur tout le parcours, les rues étaient ornées de draperies, de guirlandes et d'oriflammes. Quant aux spectateurs qui formaient la haie dans les rues ou se pressaient aux fenêtres, jamais ils n'ont été ni plus nombreux ni plus attentifs à témoigner par leur attitude de leur profond respect envers la majesté de Dieu. Bien que l'affluence, venue de tous les points de la ville et des communes voisines, fût plus considérable encore que les années précédentes, on a fort remarqué que la circulation se faisait par-tout très-aisément, sans tumulte, nous dirions presque sans bruit, en tenant compte de ce que peut être le silence d'une foule. Visiblement, il y avait l'intention de protester, contre des attaques ouvertes ou déguisées, par un redoublement de respect.

On a de même remarqué et interprété comme une imposante manifestation de foi la présence de nombreux groupes d'hommes qui faisaient escorte au T.-S. Sacrement, soit devant, soit derrière le dais ; dans le cortège, les cercles catholiques d'ouvriers, les adorateurs du Saint-Sacrement, la députation des étudiants de l'Université catholique avec les professeurs en grand costume d'apparat ; derrière le dais, MM. de la Cour d'appel, ayant à leur tête M. le premier président et les présidents de chambre, M. le procureur général et le parquet de la Cour, MM. les juges et le parquet du Tribunal, M. le directeur et des professeurs de l'École de médecine, des officiers, des centaines de laïques de toutes les conditions, tous venus spontanément, librement, attestaient au regard même des indifférents et peut-être de quelques ennemis, la puissante vitalité de la foi catholique au cœur de la population d'Angers. (Union de l'Ouest.)

A Tours, la procession traditionnelle de la Fête-Dieu a eu lieu avec un éclat exceptionnel, dit l'*Indépendant*. Tout le monde a admiré le magnifique reposoir adossé à la tour Charlemagne. Nos braves soldats l'avaient décoré avec un goût exquis.

La procession de Saint-Symphorien était également remarquablement belle.

De divers côtés il nous revient que les processions de nos différentes communes ont été plus suivies que les années précédentes. La ville de Bléré, nous écrit-on, s'est singulièrement distinguée à cette occasion.

COURSES D'ANGERS.

On lit dans le *Patriote de l'Ouest* :

« Dimanche, un temps splendide a favorisé la première journée des courses.

» Dès une heure, des véhicules de toutes sortes roulaient, au milieu des flots de poussière, sur la route qui conduit à l'hippodrome d'Eventard. D'immenses omnibus, d'antiques pataches infligeaient aux malheureux entassés dans leurs flancs les rigueurs de leurs ressorts fatigués par un long service. Peu ou plutôt pas d'équipages sérieux.

» Si l'animation était assez grande à l'aller et au retour, grâce au va-et-vient des voitures, à la présence des curieux accourus pour assister à un défilé toujours pittoresque, en revanche, il n'y avait sur le champ de course et dans les tribunes ni abondance de spectateurs ni luxe de toilettes. En somme, c'est le soleil qui a fait le plus de frais.

NANTES.

La revue qui a eu lieu lundi matin à 8 heures, au Petit-Port, a été favorisée par un temps magnifique.

Toutes les troupes de la garnison étaient en tenue de campagne, y compris le 3^e bataillon de l'armée territoriale, commandé par M. le baron de Lareinty.

Pour la première fois, des élèves du lycée de Nantes, au nombre de cinquante, ont pris part à cette revue dans laquelle ils occupaient la place réservée aux saint-cyriens à la revue de la plaine de Longchamps. Ils ont exécuté le manœuvre du fusil avec une habileté qui leur a valu les chaleureuses félicitations du général de Cissé.

Toutes les manœuvres se sont faites avec beaucoup d'ensemble ; le 25^e régiment de dragons surtout s'est fait remarquer par sa tenue et la précision de ses mouvements.

Le défilé a été irréprochable.

LE PHYLLOXERA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE.

Le Journal de la Vienne a reçu la communication suivante due à la plume d'un viticulteur émérite et dont les observations sont toujours accueillies avec la plus grande faveur :

Le phylloxera continue ses ravages malgré tout ce que l'on a fait pour le détruire ; il est dans le département, dans la commune de Rouillé, près de Lusignan. Si tous les procédés mis en pratique jusqu'à ce jour pour détruire le phylloxera ont tous échoué, c'est que l'on n'a pas fait attention qu'il est impossible de détruire une espèce d'insecte lorsqu'elle est acclimatée dans un pays ; ainsi l'Europe qui a reçu de l'Amérique le phylloxera, lui a envoyé le charençon : il s'y est acclimaté, il y vivra, quoique l'on fasse, comme il vit en Europe.

En admettant l'impossible, que l'homme puisse se débarrasser des insectes en en détruisant les espèces, le phylloxera ferait exception, parce qu'il pullule par milliards dans moins d'une saison, qu'il est microscopique, qu'il vit sous terre pendant plusieurs années à l'état d'engourdissement, qu'il a des ailes au moyen desquelles, aidé par les vents, il peut se transporter à de très-grandes distances, qu'il a des œufs qui résistent à tous les insecticides, qu'un seul de ces œufs peut, dans une année, donner naissance à une génération que l'on a évaluée à plusieurs milliards (environ 25 milliards), génération infernale qui peut se reproduire sans accouplement par emboîtement des germes, par parthenogenèse ; que, de plus, le phylloxera est recouvert d'un enduit hydrofuge qui le préserve de l'action de l'eau, où il peut vivre pendant des années à l'état d'engourdissement. Cependant, s'il est impossible de détruire l'espèce du phylloxera, il est facile, en observant l'organisation de cet insecte, de trouver le moyen d'en préserver la vigne et d'expliquer pourquoi les vignes qui sont plantées dans le sable et celles qui ne sont pas cultivées ne sont jamais détruites par le phylloxera.

Le phylloxera est microscopique, ses pattes sont faibles ; sa tête est dépourvue de mâchoire ou mandibule, elle présente un bec ou suçoir avec lequel il pique les racines pour se nourrir de la sève de la vigne, mais avec lequel il ne peut déplacer le plus petit grain de sable, la plus petite motte de terre dans un terrain suffisamment tassé, ainsi que se trouvent les terrains qui ne sont pas cultivés et les terrains qui ont été foulés, soit par les pieds des animaux, soit par une cause mécanique quelconque.

Je me propose de revenir prochainement sur cette question du phylloxera, et d'expliquer, d'après la manière dont est organisé cet insecte, les moyens que je crois devoir être mis en pratique pour en préserver la vigne, en m'appuyant sur des faits démontrés par l'observation.

Philippe TRICHET.

Nieul-l'Espoir, 17 juin 1878.

Caisse d'épargne de Saumur.

AVIS AUX DÉPOSANTS.

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1848, seront au 1^{er} janvier prochain convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les ayant-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'Épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Les dénommés ci-dessous auront droit, au 31 décembre 1878, aux sommes ci-après désignées :

Livret 3,408. — Rebeilleau, Jean, âgé de 27 ans au 7 janvier 1844, domestique à Souzay, chez M. Jean Sarault, — dernière opération, 26 novembre 1848, remboursement, — aura droit à 248 f. 78
Livret 3,434. — Molleton, Sidonie, âgée

de 5 ans et demie au 14 janvier 1844, fille de Eugénie Graulier, domestique à Saumur, hôtel du Belvédère, — 20 novembre 1848, remboursement, — aura droit à 39 f. 72
Livret 3,910. — Petit, Jean, âgé de 13 ans au 8 décembre 1848, fils de Jean, et de Jeanne Gallé, mineur représenté par Jeanne Cornilleau veuve Hersard, — 16 janvier 1848, remboursement, — aura droit à 69 f. 22

Livret 4,569. — Ragot, Arsène-Adolphe, époux de Louise Derennes, tailleur, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire, — 3 décembre 1848, remboursement, — aura droit à 39 f. 72
Livret 4,740. — Cornilleau, Pierre, âgé de 19 ans au 3 mai 1846, ouvrier marinier à Villebernier, chez M^{me} veuve Pelé, — 2 juillet 1848, remboursement, — aura droit à 25 f. 53

Livret 5,140. — Regnier, Louise, veuve François Duret, fileuse, demeurant à Saumur, Croix-Verte, — 24 décembre 1848, remboursement, — aura droit à 64 f. 26
Livret 5,242. — Juge, Pierre, époux de Marie-Louise-Laurence Seiller, sellier à l'École de cavalerie de Saumur, — 31 décembre 1848, remboursement, — aura droit à 57 f. 84

Livret 5,400. — Fremont, Anne, veuve Bienvenu, Jean, domestique chez M. Le Blaye, notaire à Saumur, — 30 avril 1848, remboursement, — aura droit à 8 f. 23
Livret 5,461. — Bodineau, Victoire, âgée de 21 ans au 18 juillet 1847, née à Millé, commune de Gennes, domestique chez M. Dudouel, — 12 novembre 1848, remboursement, — aura droit à 29 f. 58

Livret 5,520. — Guioi, Marie, âgée de 22 ans au 8 août 1847, née à Dampierre, domestique à Saumur, rue Nationale, chez M. Ponneau, — 26 mars 1848, remboursement, — aura droit à 5 f. 06
Livret 5,542. — Guittonneau, Pierre, âgé de 21 ans au 24 août 1847, né à Louerre, domestique à Saumur, pension de la Retraite, — 5 novembre 1848, remboursement, — aura droit à 24 f. 34

Livret 5,603. — Letain, Anne, âgée de 24 ans au 10 octobre 1847, née aux Trois-Moutiers, domestique à Saumur, chez M. Beaudet, levée d'enceinte, — 30 avril 1848, remboursement, — aura droit à 5 f. 05
Livret 5,687. — Guillemet, Clarisse, épouse de Plomelle, maître-peintre, demeurant à Saumur, rue de la Cocasserie, — 18 juin 1848, remboursement, — aura droit à 3 f. 39

Livret 5,827. — Augereau, Louis, âgé de 23 ans au 30 janvier 1848, né à Grand-Fonds, commune de Brézé, domestique à Brézé, chez M. Mallain-Bouché, — 21 mars 1848, remboursement, — aura droit à 2 f. 04
Livret 5,949. — Coudray, Baptiste, cantonnier, — 16 avril 1848, versement, — aura droit à 8 f. 08

Livret 5,954. — Pileau, Louis, cantonnier, — 16 avril 1848, versement, — aura droit à 8 f. 08
Total général. 608 f. 86.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 23 juin 1878.

Versements de 44 déposants (11 nouveaux), 7,057 fr. 33 c.
Remboursements, 8,584 fr. 47 c.

Faits divers.

Barré, l'un des assassins de la femme Gillet, est assez gravement malade en ce moment. On a dû le transporter à l'infirmerie, et l'on craint d'être en présence d'un commencement de fièvre typhoïde.

Lebiez, lui, se porte très-bien, fume à force, ne se fait aucune illusion sur son sort, et paraît, sinon repentant, du moins résigné.

Le Journal de Calais dit qu'un honorable commerçant de Calais vient d'accorder une somme de 50 francs et un congé de huit jours à chacun de ses employés qui voudrait voir l'Exposition de Paris.

Parmi les personnages de marque arrivés à Paris, nous pouvons citer un propriétaire mexicain du nom de Fernando Salazar, dont la fortune, toute en terres,

en mines et en bestiaux, dépasse cinq cents millions de francs !

M. Salazar, dédaignant de descendre à l'hôtel, s'est fait acheter et meubler une maison rue des Bassins, bien qu'il ne compte rester que deux mois à Paris.

Dédié aux musiciens.
Un doux calembourg échappé du Conservatoire de la rue Bergère :

Il est un peu technique, — il émane d'un grave professeur, — mais quiconque possède un soupçon de musique le comprendra.

Le professeur demande à l'élève :

— Quelle est la transposition qui fait dormir un chat ?

— ???
— C'est la transposition à la tierce inférieure, parce qu'alors *mi mi* fait *do do*.

Le Courrier de la Drôme a relevé l'enseigne suivante dans un village de l'Isère :

Horloger, maçon, dentiste, tambour de ville, perruquier, tailleur de pierres, étameur, pose les pompes.

Si M. X... ne s'enrichit pas, ce ne sera pas faute d'avoir des cordes à son arc.

EXPOSITION UNIVERSELLE 1878

Nous rendons certainement service à nos amis et lecteurs en leur communiquant la note que nous venons de recevoir des Directeurs des Grands Magasins du Pont-Neuf, à Paris, qui viennent d'obtenir à l'Exposition Universelle un immense succès pour leurs trois expositions : 1^o vêtements ecclésiastiques ; 2^o (classe 38) habillements pour hommes ; 3^o costumes populaires.

La Maison du Pont-Neuf informe sa clientèle qu'en prévision de l'affluence des visiteurs à Paris, elle a quadruplé ses assortiments en Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, et qu'elle met en vente pour Juin et Juillet des séries de Vêtements complets nouveauté, article des grands tailleurs, à 29, 35, 39, 45 fr. ; des Pantalons haute nouveauté d'Elbeuf, à 7, 9, 12 fr. ; des Jaquettes et Vestons alpaga, à 7, 9, 12, 15 fr. ; des Costumes complets en ouïl et toile, à 9 et 12 fr. ; des Pardessus demi-saison en très-belle draperie d'Elbeuf, à 45, 49, 22, 25, 29 fr. ; des quantités de séries de Costumes complets pour Enfants, à 5, 7, et 9 fr.

Mesures à envoyer à la Maison du Pont-Neuf : pour Pardessus, Jaquettes et Vestons, grosseur à la ceinture et longueur de manches ; pour Pantalons, grosseur à la ceinture et longueur d'entre-jambes ; pour Gilets, grosseur à la ceinture et longueur ; pour Enfants, indiquer l'âge. — Expéditions franco dans toute la France, à partir de 25 francs. Adresser les demandes au Directeur de la Maison du Pont-Neuf, à Paris.

VILLE DE NAPLES 1877. — Ainsi que nous l'avions prévu, ces obligations ont progressé ; on les cote aujourd'hui 345 fr., prix auquel le Crédit Mobilier, qui a pu s'assurer 44,000 titres, va les mettre en émission publique les 28 et 29 juin courant. Ce prix de 345 fr. très-avantageux, puisqu'il y a un coupon de 10 fr. à toucher en même temps, sera bientôt dépassé, car il est à prévoir que les souscriptions en raison du petit nombre de titres émis seront réduites.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis

Informations financières, Articles d'actualité, Bilan de la Banque de France, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exact des coupons, Cours des valeurs.
PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS
UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'estomac et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
N^o 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N^o 65,311.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescierie m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescierie m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BRSSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRTAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITEZ, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Marché de Saumur du 22 juin.

| | | | | | |
|---------------------------|-----|-------|-----------------------|-----|----|
| Froment (1 ^h) | 77 | 24 50 | Huile chene. | 50 | — |
| 2 ^e qualité. | 74 | 23 14 | Huile de lin. | 50 | — |
| Seigle | 75 | 13 95 | Graine tréfle | 50 | — |
| Orge | 65 | 14 50 | — luzerne | 50 | — |
| Avoine h. bar. | 50 | 11 | Foin (dr. c.) | 780 | 60 |
| Fèves | 75 | 15 | — Luzerne | 780 | 50 |
| Pois blancs . . | 80 | 46 | — Paille | — | 34 |
| — rouges . . . | 80 | 32 | — Amandes | — | 50 |
| Graine de lin. | 70 | — | — Cire jaune | — | 50 |
| Farine, culas. | 157 | 65 | — Chanvres | — | — |
| Colza | 65 | — | — qualité (52 k. 500) | — | — |
| Chenevis . . . | 50 | 30 | — | — | — |
| Huile de noix. | 50 | 100 | — | — | — |

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

| | | |
|--------------------------------|-------------------------|--------|
| Coteaux de Saumur, 1877. | 1 ^{re} qualité | » à 80 |
| Id. | 1877, 2 ^e | » à 60 |
| Ordin., envir. de Saumur 1877. | 1 ^{re} | » à 50 |
| Id. | 1877, 2 ^e | » à 45 |
| Saint-Léger et environs 1877. | 1 ^{re} | » à 60 |
| Id. | 1877, 2 ^e | » à 55 |
| Le Pay-N.-D. et environs 1877. | 1 ^{re} | » à 50 |
| Id. | 1877, 2 ^e | » à 45 |
| La Vienne, 1877. | — | » à 40 |

ROUGES (2 hect. 20).

| | | |
|--------------------------|-------------------------|----------|
| Souzay et environs, 1877 | — | » à 90 |
| Id. | 1877 | » à 110 |
| Champigny, 1877 | 1 ^{re} qualité | » à 100 |
| Id. | 2 ^e | » à 100 |
| Id. 1877 | 1 ^{re} | » à 90 |
| Id. | 2 ^e | » à 90 |
| Varrains, 1877 | — | » à 85 |
| Varrains, 1877. | — | » à 110 |
| Bourguell, 1877. | 1 ^{re} qualité | » à 100 |
| Id. | 2 ^e | » à 100 |
| Id., 1877. | 1 ^{re} | » à 90 |
| Id. | 2 ^e | » à 90 |
| Restigné 1877 | — | 90 à 100 |
| Id. 1877. | — | » à 100 |
| Chinon, 1877. | 1 ^{re} | » à 100 |
| Id. | 2 ^e | » à 90 |
| Id. 1877 | 1 ^{re} | » à 90 |
| Id. | 2 ^e | » à 90 |

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET 1877.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|----------------------------------|--------|---------|--|---|--------|---------|---|-------------------------|--------|---------|----|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3/4 | | | | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 875 | | | Canal de Suez | 775 | | |
| 1/2 | | | | Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. | 875 | | | Crédit Mobilier esp. | 840 | 2 | 50 |
| Obligations du Trésor, 1. payé. | 510 | | | Crédit Mobilier | 178 | 75 | 1 | Société autrichienne. | 563 | 75 | 1 |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 338 | | | Crédit foncier d'Autriche | 847 | 50 | 2 | OBLIGATIONS. | | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 519 | | | Charentes, 500 fr. t. p. | 75 | | | Orléans | 357 | | |
| 1865, 4 | 526 | | | Est | 668 | 75 | 1 | Paris-Lyon-Méditerranée | 358 | 50 | |
| 1869, 3 | 526 | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 1663 | 50 | | Est | 349 | 75 | |
| 1871, 3 | 410 | | | Midi | 840 | | | Nord | 819 | | |
| 1873, 4 | 405 | | | Orléans | 1150 | | | Ouest | 353 | | |
| 1876, 4 | 303 | | | Ouest | 731 | 23 | 8 | Midi | 352 | 25 | |
| Banque de France | 505 | | | Yendée, 500 fr. t. p. | | | | Charentes | 272 | | |
| Comptoir d'escompte | 3200 | | | Compagnie parisienne du Gaz | 1270 | | | Vendée | | | |
| Crédit agricole, 300 f. p. | 740 | | | C. gén. Transatlantique | 540 | | | Canal de Suez | 553 | | |
| Crédit foncier colonial, 300 fr. | 350 | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 13 mai)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | | |
|----------|--------------------|---------------------|
| 3 heures | 8 minutes du matin | express-postal. |
| 6 | 45 | (s'arrête à Angers) |
| 9 | 1 | omnibus-mixte. |
| 1 | 25 | soir, |
| 4 | 10 | omnibus-mixte. |
| 7 | 15 | express. |
| 10 | 37 | omnibus. |

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | | |
|----------|---------------------|-----------------|
| 3 heures | 26 minutes du matin | direct-mixte. |
| 8 | 31 | omnibus. |
| 9 | 40 | express. |
| 12 | 40 | soir, |
| 4 | 44 | omnibus-mixte. |
| 10 | 28 | express-postal. |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1877).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50
ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché . . . 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 4 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dèzé, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur.

Suivant jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, en date du vingt-huit mars mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, la dame Marie Dèzé, épouse du sieur Louis-Gabriel Venon, propriétaire au Coudray-Macouard, ladite dame demeurant à Artannes; Ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari. Pour extrait, certifié conforme, par le soussigné, avoué près le tribunal civil de Saumur.
Saumur, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-dix-huit.
(328) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, BELLE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 73.
Six chambres à coucher avec cabinets, cour, remise, écurie et vastes servitudes.
S'adresser, pour visiter l'immeuble, à M^e CLOUARD, et, pour traiter, à M. LEBOU, propriétaire à Doué, ou à M^e CLOUARD. (310)

A VENDRE Pour entrer de suite en jouissance, UN JARDIN

Situé au Pont-Fouchar, sur le chemin du Vau-Langlais, et contenant 11 ares environ.
Ce jardin, avec chambre à feu, petit hangar, pompe, bassin et autres servitudes, est planté d'arbres fruitiers en plein rapport.
S'adresser au bureau du journal.

Matériel Industriel et Agricole perfectionné.

ON DEMANDE, dans diverses localités de l'arrondissement, des représentants sérieux.
S'adresser à M. L. GURTON, ingénieur civil à Angers. (291)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT
DENTISTE,
Place de la Bilange, n° 4.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Hospice de Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

Le mardi 2 juillet 1878, à une heure après midi.
En l'une des salles de l'Hospice, à Montreuil-Bellay, par le ministère de M^e HACAULT, notaire.

1^{er} LA FERME

DU GRAND-ARDILLER

Située commune de Montreuil-Bellay, Consistant en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, d'une contenance de 30 hectares 28 ares environ.
Cette ferme est exploitée par M. Audineau.

2^{er} LA FERME

DU PETIT-ARDILLER

Située commune de Montreuil-Bellay, Consistant aussi en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, d'une contenance de 20 hectares 56 ares environ.
Cette ferme est exploitée par M. Daviau.

Toutes les terres sont propres aux luzernes, prairies artificielles et autres.

La durée du bail sera de neuf années, à commencer le 1^{er} mars 1879. S'adresser, pour visiter les lieux, soit aux fermiers, soit à M. FONGERT, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, et, pour avoir des renseignements, au secrétariat de l'Hospice, à M. FONGERT ou à M^e HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un teneur de livres et un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.
S'adresser au bureau du journal.

VIN DE PROPRIÉTAIRE.

Garanti naturel et non plâtré.

J'expédie franco de fût, de régie et de port, mes *Saint-Georges, Langlade et Bordeaux*, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M^{rs} Y. Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERES. (96)

VINS ROUGES ET BLANCS, expédiés directement de la propriété, prix exceptionnels. — Excellents vins garantis rigoureusement naturels.

REPRÉSENTANTS sont demandés pour le placement dans la clientèle bourgeoise. — Références. — Ecrire à M. B. GIBAUDAN, propriétaire à CAZOULS-LES-BÉZIERES (Hérault). (220)

GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. High life. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le *Journal des Campagnes* est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Voyage gratuit à Paris

(Aller et retour en toutes classes).

ADMINISTRATION :

Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

BENZINE-COLLAS

Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.

Prix du Flacon : 1 fr. 25

EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS

au Goudron de Norvège purifié
Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.

Prix : 1 fr. 50 le Pot.

SAVON COLLAS

au Goudron de Norvège purifié
Contre les affections de la peau.

Prix du Pain : 1 fr.

Véritables Pâtes Écossaises de D'Anderson

Exiger
la Signature

Libun & Co

PILULES ÉCOSSAISES
DE D'ANDERSON.
CARRÉ LEBRUN et RENAUDY,
Pharmaciens-Droguistes,
8, Rue Dauphine, à Paris.

Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.

Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

VIN DE CLERTAN

au Phosphore de Fer et de Manganèse.
Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Allaitement, Croissance trop rapide, etc.)

Prix : de la Bouteille 3 fr. 50
des 6 Bouteilles 18 »

Dépôt Général : Phé C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris, ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade, 3 fr. — Un volume, l'Odyssee, 2 fr. 50 c.
Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.